

Réunion de Conseil Municipal du 30 mars 2007

Etaients présents : P.BOREL J.L.THOMAS C.LEGENDRE G.RIPEAUX L.BELLIOT M.RINGUENET-PECATE R.LELIEVRE F.NORMAND C. PICHEREAU A.BREUER D.LEBRETON.

Absents : S.TRETON H.DAVY T.GUILLOUARD

I – FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les taux restent inchangés :

Nature de la taxe	Taux 2006	Taux 2007
Habitation	12,18	12,18
Foncier bâti	21,22	21,22
Foncier non bâti	39,30	39,30

II – AUGMENTATION DES TARIFS DE L'EAU AU 01.01.2007

DESIGNATION	2006	2007 +5%
De 0 à 25m3	0,74	0,78
De 26 à 50 m3	0,60	0,63
De 51 à 100 m3 (au-delà avant 2 nd semestre 2004)	0,50	0,53
Au-delà de 100 m3 (depuis le 2 nd semestre 2004)	0,48	0,50
Abonnement annuel	50,00	52,50

III – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2007

Commune : il s'équilibre en dépenses et recette de fonctionnement à la somme de 511.199 € et à la somme de 374.199,84 € en dépenses et recettes d'investissement.

Service des Eaux : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 81.082,71 € et à la somme de 124.631,52 e en dépenses et recettes d'investissement.

Service d'Assainissement : il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 39.510,16 € et à la somme de 79.734,14 € en dépenses et recettes d'investissement.

Centre Communal d'Action Sociale : il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 5.300 € - pas de section d'investissement.

IV – RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PRESTATION INFORMATIQUE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

V – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PPR T LIE A L'ENTREPRISE NOBEL EXPLOSIF

Le Conseil Municipal prend acte des informations relatives au Plan de Prévention apportée par les Elus ayant assisté à la réunion d'information sur ce dossier, à savoir que l'Etat propose un Plan de prévention qui ne prévoit aucune solution au financement des opérations de protection de l'habitat que les propriétaires riverains de la Société devront impérativement réaliser.

Le Conseil Municipal considère que le financement de ces opérations incombe en totalité à l'Etat et/ou à l'établissement.

Le Conseil Municipal précise que, ces réserves mises à part, le projet est approuvé sur le plan technique.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- La réunion de la commission voirie est fixée au mardi 10 avril 2007 à 20 heures 30 à la Mairie,

A Lignières-Orgères, le 2 avril 2007
Le Maire,
Pascal BOREL